

## Vous êtes formé à l'entretien prénatal précoce

### Comment dérouler l'entretien avec votre patiente ou le couple ?

Le style est propre à chaque professionnel, mais l'entretien devrait vous **permettre de mieux connaître les besoins des parents**, de **recueillir leurs attentes** et de leur **apporter des informations pertinentes** permettant d'éclairer leurs choix.

Cet entretien constitue un point d'ancrage d'une **relation de confiance personnalisée**, permettant, si besoin, l'activation d'autres professionnels.

Il convient de créer le climat d'une **écoute active et empathique** adaptée au rythme de chacun.

Afin de vous permettre de cibler le contenu à aborder, les lignes directrices de la Haute Autorité de Santé :

### Comment dérouler l'entretien ?

- Qui est la femme enceinte ? Qui est le couple ?
- Ce que la femme vit et a vécu, ce qu'elle ressent, ce qu'elle fait
- Ce qu'elle sait et ce qu'elle croit / imagine
- Ce qu'elle veut connaître et apprendre
- Ce dont elle a envie, ce qu'elle souhaite, ce qu'elle accepte et ce qu'elle veut faire pour mener à bien cette grossesse et accueillir l'enfant dans les meilleures conditions

## Vous n'êtes pas formé à l'EPP

Vous pouvez **orienter** vos patientes auprès d'un professionnel formé pour qu'elles puissent bénéficier de cet entretien.

## Vous souhaitez vous former ou obtenir des informations :

Sur mon territoire

Mise à jour : Direction générale de la Santé - Dicom des ministères sociaux • Septembre 2024

Livret pour les professionnels de santé

# L'ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE (EPP)

Un entretien de prévention pour les femmes enceintes et futurs parents



# 1 Pourquoi un entretien ?

- Obligatoire depuis le **1<sup>er</sup> mai 2020**<sup>1</sup>
- Conseillé dès le 4<sup>ème</sup> mois de grossesse, il peut être réalisé à tout moment, **dès la déclaration de grossesse**.
- L'EPP est un **temps d'écoute, d'échanges et de partage d'informations**, proposé à toutes les femmes enceintes.
- **Distinct de la première consultation médicale** au cours de laquelle est ouvert le dossier de début de grossesse.
- Il s'ajoute aux consultations médicales du suivi de grossesse et **ne nécessite pas de prescription médicale**.
- Il **permet de préparer**, avec la femme enceinte ou le couple, les meilleures conditions d'accueil de leur enfant.
- **C'est un outil de prévention primaire** : vous pouvez repérer d'éventuelles difficultés, qu'elles soient somatiques, sociales ou psychiques, et orienter la femme ou le couple vers les professionnels compétents.
- À l'issue de l'entretien, vous élaborez avec la femme ou le couple une feuille de liaison, où sont notées les informations importantes pour un **accompagnement personnalisé**.
- **Cette feuille de liaison confidentielle** est remise à la femme enceinte, afin qu'elle la transmette à la maternité et/ou au professionnel de santé de son choix.



# 2 Pour qui et par quel professionnel ?

Pour **toutes** les femmes enceintes.  
C'est un entretien individuel ou en couple.

Avec le professionnel de santé<sup>2</sup>  
du choix de la femme :

- sage-femme
- médecin généraliste
- gynécologue médical ou obstétricien

Il peut être réalisé :

- en **cabinet libéral**
- en centre de **PMI** (protection maternelle et infantile)
- en **maternité**



# 3 Quelle cotation ?

L'Entretien Prénatal Précoce est **pris en charge à 100% sans avance de frais** chez les professionnels pratiquant le tiers-payant. Il est coté :

- **SF15** pour les sages-femmes
- **C2,5** pour les médecins

**POUR EN SAVOIR PLUS  
RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DU MINISTÈRE :**  
[sante.gouv.fr/epp](https://sante.gouv.fr/epp)



<sup>1</sup>Article 62 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020

<sup>2</sup>Formé spécifiquement à l'entretien prénatal précoce